



Relevé de note de la <b>CooPro</b>		
Instance de <b>Coordination</b> du <b>Projet de Territoire Concerté</b>		
Date : 12 avril 2018	Lieu : salle de la cheminée/CHANCELADE	Rédacteur : PUGNET Fabrice
Objet : Instance de Coordination et de Débat de notre démarche de Projet Territorial Concerté / 6 <sup>ème</sup> rencontre		

Nom/Prénom	COMMUNE
PUGNET Fabrice	CHANCELADE
DUPEYRAT Emmanuel Absent excusé	
BOURGOIN Dominique	
GADY Jean-Luc	
GALY Anne Absente excusée	CHÂTEAU L'ÉVÊQUE
MARTY Alain	
MANSOY Claude	
DUVERNEUIL Joelle BELOMBO Marie Absente Excusée	
GOMEZ Maxime Absent excusé	La CHAPELLE GONAGUET
LEPAPE Alain	
MALLET Gilles Absent excusé	RAZAC sur L'ISLE
PAUL Bernadette Absente excusée	
DUBOIS Manuel Absent excusé	
BUISSON Michel Absent excusé	ANNESSE et BEAULIEU
BOULLEY Cyril Absent excusé	

« **Nouvel Ouest** », vers un territoire Durable et Solidaire !, tel est le nom du projet engagé par 5 communes à l'aune de l'année 2018 : ANNESSE et BEAULIEU, CHANCELADE, la CHAPELLE GONAGUET, CHÂTEAU L'ÉVÊQUE et RAZAC sur l'ISLE.

Il s'agit de construire une nouvelle collectivité territoriale (Fusion) tout en maintenant la mutualisation pour les communes ne disposant pas encore d'une capacité à se « jeter » pleinement dans la démarche ou bien celles souhaitant le faire mais pour lesquelles une opposition de principe forte semble encore présente au sein de leurs Conseils et/ou de leurs administrés. Est-ce la peur d'une perte d'identité, d'une proximité du service public à géométrie variable, d'un coût de fonctionnement plus important ? Notre action devra y répondre.

« **Nouvel Ouest** », un projet, une méthode.

Le pilotage est politique, évidemment, car c'est de notre responsabilité et dans notre mandat de gérer le quotidien de nos collectivités mais surtout d'inventer l'avenir.

La méthode est proactive et ouverte aux administrés à différentes étapes. Un Comité de Pilotage (les Maires) valide les avancées proposées par une instance de Coordination et de Débats (la CooPro composée d'élus avant tout, d'administrés, d'experts, d'associations, etc.). Une instance de Production (Prod.) formalise le projet qui sera écrit et accessible à tous. Démarche ambitieuse devant aménager notre espace, déterminer nos ressources, rappeler notre histoire commune, définir l'identité d'un nouveau groupe social, écrire notre rhétorique territoriale.

Un projet de territoire au vocabulaire partagé par chacun, avec des orientations comprises par le plus grand nombre et des actions concertées à mettre en œuvre...une programmation faisant alors sens pour tous, telle est l'ambition de notre démarche.

Notre réunion de travail de ce jeudi 12 avril 2018 au sein de la mairie de Chancelade nous permet de valider les points suivants :

- ✚ Le précédent CR du 29 mars 2018 ainsi que le CR à diffuser sur nos sites.
- ✚ Rappel du calendrier de nos prochaines rencontres : **Attention une date a été modifiée**  
Le groupe a acté le principe de tenir ses réunions salle du CM de CHANCELADE pour des raisons de commodités et énonce fortement que ce choix ne démontre pas la prédominance de cette commune sur les 4 autres (*ce que certains « opposants » pourraient penser et colporter*).



	DATES	HEURE
1	26 avril 2018	18 h 30
2	<b>Date modifiée</b> <b>Le 7 mai</b> au lieu du 10 mai 2018	
3	24 mai 2018	
4	7 juin 2018	
5	21 juin 2018	

- ✚ Le calendrier à suivre :

Si nous souhaitons que notre commune nouvelle prenne effet sur le plan fiscal (taux uniques, lissage des taux, ...) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le préfet devra prendre son arrêté portant création de la commune nouvelle avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Dès lors, cela signifie qu'il convient que les communes délibèrent au plus tard mi-septembre et informent le préfet qu'il est important qu'il prenne son arrêté de création avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Nous avons officiellement interpellé la préfecture afin de connaître précisément le calendrier à mettre en œuvre, l'objectif premier étant la création d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Attente de la réponse.



**Malgré tout, ce jour, émerge de nos discussions le fait de maintenir la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin de lancer la fusion, mais de repousser la date de prise d'effet fiscal.** Ainsi, nous évoquons la possibilité de prendre nos délibérations après le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et avant le 15 décembre 2018. Nous sollicitons le COPIL afin qu'une décision soit prise quant à notre calendrier.

- ✚ La COMMUNICATION :

- Nous avons ouvert une page Internet: Joelle, Carine et Fabrice sont les administrateurs.

Joelle intègre une multitude d'info avant le lancement et rencontre quelques difficultés techniques, voilà pourquoi le site n'est pas encore officiellement ouvert. (Cela devrait être le cas semaine 16 en appui avec Carine).



Le nom initial « [nouvel-ouest.fr](http://nouvel-ouest.fr) » devrait évoluer en « [nouvel-ouest.com](http://nouvel-ouest.com) » (attente de confirmation)

Il s'agit de diffuser des informations régulières, chacun de notre place. Cela va permettre d'avoir une communication identique entre les 5 communes. Sur nos sites Internet un lien devra renvoyer vers cette page « Nouvel Ouest ». Mise en œuvre en cours.

- Le document informatif à l'attention des administrés de La Chapelle Gonaguet, Château l'Évêque et Chancelade est en cours de diffusion (Annesse et Razac ayant répondu aux différents tracts directement). Il est distribué via l'association « ACI » 3S sur Chancelade (personnes en insertion socioprofessionnelle).


Château l'évêque a ajouté dans le document informatif distribué une invitation à participer à une réunion de présentation de la démarche de fusion le 19 avril 2018 à 20 h (salle des fêtes).

- Les réunions au sein des communes de La Chapelle et Château vont prochainement se tenir. La question d'une participation des membres de la Coopro se pose (cohésion).



Cette question va être posée aux membres du COFIL.

- La Chapelle vient de créer un groupe miroir animé par Maxime.

 Nous devons débiter un état des lieux de nos politiques communales et une programmation : Pour rappel, je vous propose de vous engager dans ce travail de définition au regard de la trame ci-après.

Elle correspond aux grandes compétences de nos communes.

5 grands pôles de réflexion avec des sous-thèmes spécifiques pour certains et des thèmes transversaux bien évidemment (cette classification pourra être revue si besoin).

- Le **Développement durable**.
- **L'Aménagement du territoire** (Moyens) :
  - Travaux
  - Voirie
  - Urbanisme
  - Réseaux
  - Sécurité
  - Publicité
  - Communication
- La **Jeunesse** :
  - Affaires scolaires
  - Enfance-Jeunesse
- La **Solidarité** :
  - Logement
  - Action Sociale (Groupe en cours)
  - Vie associative et Citoyenne
  - Sport
- Le **Développement du territoire** (compétences partagées) :
  - Tourisme (groupe en cours)
  - Économie
  - Culture (groupe en cours)
  - Patrimoine (groupe en cours rattaché au Tourisme)
  - Notre Ruralité
  - Notre place au sein du Grand Périgueux

Dans la mise en œuvre, chacun est libre de sa méthode. Pour info, les membres du CM de Chancelade sont invités à une matinée de travail sur ces thèmes le samedi 21 avril 2018 de 9 h à 12 h. En amont, chacun a été destinataire de la trame et doit travailler à ses idées de programmation.

### **La CONSULTATION**

Nous allons lancer notre réflexion lors de la Coopro du 26 avril 2018 concernant les MODALITÉS de notre prochaine consultation citoyenne.

#### Prochaine Réunion

**Le Jeudi 26 avril 2018**

**Salle du Conseil Municipal de CHANCELADE (mairie de Chancelade).**

**18 h 30**